

Acheteur public : [Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie](#)

Direction service : [Direction régionale d'Occitanie et du département de la Haute Garonne](#)

Règlement de consultation

Numéro de la consultation : [PACMURET25](#) – Référence PLACE

Objet de la consultation :

[Rénovation thermique \(Mise en place de Pompes à chaleur et d'un système de Gestion Technique Centralisée / Gestion Technique du Bâtiment](#)

Procédure de passation : [MAPA >= 90 000 EUR HT](#)

Date limite : [vendredi 17 janvier 2025 - 12h00](#)

Sommaire

1. MAITRE D'OUVRAGE.....	3
2. CONTEXTE.....	3
3. OBJET DE LA CONSULTATION.....	3
4. CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	3
Allotissement.....	3
Tranches.....	3
Durée du marché.....	3
Lieu d'exécution.....	4
Variantes.....	4
Prestations supplémentaires éventuelles.....	4
5. INFORMATION DES CANDIDATS.....	4
Contenu des documents de la consultation.....	4
Principes généraux sur les échanges électroniques.....	4
Echanges électroniques (candidature et offre).....	5
Visite sur site.....	6
6. CANDIDATURE.....	6
Présentation de la candidature.....	6
Examen des candidatures.....	7
7. OFFRE.....	7
Présentation de l'offre.....	7
Critères d'attribution.....	7
Durée de validité des offres.....	8
8. NEGOCIATION.....	8
9. LANGUE.....	9
10. CONTENTIEUX.....	9

1. MAITRE D'OUVRAGE

La procédure est portée par : Ministère de l'Économie, des Finances, de l'Action et de l'industrie

L'Etat,

Direction ou service : DRFIP 31

Adresse : 34 rue des lois

Code Postal : 31039

Ville : Toulouse Cedex 9

représenté par Béatrice PAILHES – beatrice.pailhes@dgfip.finances.gouv.fr

2. CONTEXTE

Dans le cadre de la transition écologique et de l'exemplarité des services de l'État et d'une réponse à la réglementation en vigueur sur le contrôle et la régulation des consommations (décret BACS), l'opération consiste en la rénovation thermique (Mise en place de Pompes à chaleur et d'un système de Gestion Technique Centralisée / Gestion Technique du Bâtiment sur le site du Centre des finances publiques de Muret (31).

3. OBJET DE LA CONSULTATION

Le marché a pour objet : travaux .

Le marché est un marché de Travaux .

Code(s) CPV de la consultation : Valeur principale : 45000000 - Travaux de construction.

4. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

Allotissement

Lot unique

Tranches

Le marché ne comporte pas de tranches.

Durée du marché

Nota : sauf mention contraire, tous les délais indiqués dans les documents du marché sont calendaires.

E2-1. Période de préparation

Par dérogation à l'article 18.1.1 du CCAG, le délai de la période de préparation part de la date de la notification du marché. Par dérogation à l'article 28.1 du CCAG, ce délai est fixé comme suit : 30 jours maxi.

E2-2. Délai d'exécution des travaux

Le délai d'exécution prévisionnel des travaux est de 3 à 4 mois à compter de la date fixée par l'ordre de service, notifié au titulaire, qui prescrira de commencer l'exécution à l'issue de la période de préparation.

Lieu d'exécution

Le lieu d'exécution des prestations objets de la consultation est : 31 - Haute-Garonne (FR-31).
CFP de Muret – 159 avenue Jacques Douzans – 31600 Muret

Variantes

Le maître d'ouvrage n'exige pas la présentation de variantes.

Les soumissionnaires ne sont pas autorisés à présenter de variantes à leur initiative.

Prestations supplémentaires éventuelles

PSE 1 : Mise en œuvre de compteurs électriques

PSE 2 : Mise en œuvre de compteurs production ECS

Confère le CDPGF en pièce marché.

5. INFORMATION DES CANDIDATS

Contenu des documents de la consultation

Les documents de la consultation mis à disposition sont les suivants :

le présent règlement de consultation

la décomposition du prix global et forfaitaire

le cahier des clauses administratives particulières

l'acte d'engagement

le cahier des clauses techniques particulières, pièces graphiques

rapport amiante

rapport du bureau d'étude acoustique (en pièce jointe ou à venir)

rapport initial du bureau de contrôle (en pièce jointe ou à venir)

Principes généraux sur les échanges électroniques

Les documents de la consultation sont accessibles uniquement par voie électronique, sur la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) (<https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>). Les documents de la consultation sont accessibles par voie électronique, sur la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) (<https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>).

Pour cette consultation, seuls sont autorisés les dépôts électroniques à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise> sous la référence :

PACMURET25

En application de l'article R2151-6 du Code de la commande publique, le soumissionnaire transmet son offre en une seule fois. En cas d'envois successifs, seul le dernier envoi réceptionné avant la date limite de remise des plis est admis.

Chaque pli est considéré comme une offre. Dès lors, si le soumissionnaire est amené à compléter sa candidature et/ou son offre avant la date limite de remise des plis, il devra procéder à un nouvel envoi intégral comprenant l'ensemble des pièces exigées aux titres de l'offre ou de candidature.

Les plis antérieurs seront rejetés sans être examinés. Aucun envoi papier, par télécopie ou courriel ne sera accepté. Cette consultation relève des exceptions prévues par les dispositions de l'article R.2132-12 du code de la commande publique relatives à la dématérialisation des échanges; sont autorisés :

- les dépôts électroniques à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>.

En cas de consultation allotie, si l'acheteur impose le dépôt d'un pli par lot, il est rappelé que chaque lot représente un marché. Dès lors, le principe selon lequel seul le dernier pli est ouvert en cas de dépôt successif ne s'applique qu'aux plis portant sur un même lot.

Le dépôt électronique des plis s'effectue exclusivement sur la plate-forme "PLACE" : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

En cas d'allotissement, chaque lot doit obligatoirement faire l'objet d'un dépôt électronique. Il est toutefois possible de faire un dépôt électronique unique pour plusieurs lots à condition que l'identification des lots auxquels il est répondu soit possible et sans ambiguïté.

Les candidats ou les soumissionnaires trouveront dans la rubrique « aide » de PLACE plusieurs documents et informations :

- guide utilisateur téléchargeable, précisant les conditions d'utilisations de la plate-forme des achats de l'État, notamment les pré-requis techniques et certificats électroniques ;
- mode opératoire DUME pour les opérateurs ;
- assistance téléphonique ;
- module d'autoformation à destination des opérateurs;
- foire aux questions ;
- lien vers des documents de référence ;
- outils informatiques.

Présentation des dossiers et format des fichiers

Les formats acceptés sont les suivants : .pdf, .doc, .xls, .ppt, .odt, .ods, .odp, ainsi que les formats images .jpg, .png et les documents au format .html.

Le candidat ou le soumissionnaire ne doit pas utiliser de code actif dans sa réponse, tels que :

- Formats exécutables, notamment : .exe, .com, .scr

- Macros ;
- ActiveX, Applets, scripts

La taille de chaque fichier déposé par les entreprises ne peut excéder 1 Go.

En cas d'indisponibilité de la plate-forme, la date et l'heure limite de remise des plis peuvent être modifiées.

Echanges électroniques (candidature et offre)

Les plis devront être transmis au plus tard le **vendredi 17 janvier 2025- 12h00**

Seuls peuvent être ouverts les plis qui ont été reçus au plus tard à la date et à l'heure limites mentionnées ci-dessus. Les plis qui sont reçus ou remis après ces date et heure ne sont pas ouverts.

Pendant la phase de consultation, les candidats peuvent faire parvenir leurs questions et les demandes de renseignements complémentaires sur la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Les réponses aux demandes de renseignements complémentaires reçues en temps utile au plus tard 8 jours avant la date de réception des offres sont transmises aux opérateurs économiques au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres.

Des modifications peuvent être apportées aux documents de la consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres.

Les modifications sont communiquées aux seuls opérateurs économiques dûment identifiés lors du retrait des documents de la consultation.

Les candidats devront répondre sur la base du dernier dossier modifié. Dans le cas où un candidat aurait remis une offre avant les modifications, il pourra en remettre une nouvelle sur la base du dernier dossier modifié, avant la date et heure limites de dépôt des offres.

Lorsqu'une réponse nécessaire à l'élaboration de l'offre n'est pas fournie 6 jours avant la date limite de réception des offres, ou en cas de modifications importantes des documents de la consultation, le délai de réception des offres est reporté proportionnellement à l'importance des modifications apportées et dans les conditions prévues au à l'article R.2151-4 du code de la commande publique.

Visite sur site

Afin de prendre connaissance des contraintes relatives à l'exécution des prestations, **les candidats doivent obligatoirement visiter le site.**

Pour procéder à cette visite, les candidats doivent contacter : Béatrice PAILHES

Adresse électronique : beatrice.pailhes@dgfip.finances.gouv.fr

A l'issue de cette visite, ils reçoivent une attestation de visite. Les candidats joignent cette attestation dans leur réponse à la consultation.

L'offre d'un candidat n'ayant pas procédé à la visite préalable obligatoire sera éliminée.

La visite de site - obligatoire est programmée, le vendredi 13 décembre à 10h00 sur site –

CFP de Muret – 159 avenue Jacques Douzans – 31600 Muret

6. CANDIDATURE

Présentation de la candidature

Les candidats ont le choix de présenter leur candidature : sous forme de document unique de marché européen électronique (DUME) en utilisant le service DUME ou le service exposé de PLACE sous forme de candidature standard en utilisant les formulaires DC1 et DC2

La présentation de la candidature comprendra, par co-traitant : la présentation du candidat (moyens humains et matériels, CA des trois dernières années), liste de références précises (année, maître d'ouvrage, travaux réalisés avec descriptif et coûts, le cas échéant agence qui a réalisé les travaux, sous-traitance...) en lien avec le lot sur lequel le candidat remet une offre.

Examen des candidatures

Si le maître d'ouvrage constate, avant de procéder à l'examen des candidatures, que des pièces ou des informations dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, il peut demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai identique pour tous.

Ce délai est précisé avec la demande de complément.

7. OFFRE

Présentation de l'offre

L'offre du candidat comporte les pièces suivantes :

- le mémoire technique complété par le candidat et répondant au cahier des clauses administratives particulières et au cahier des clauses techniques particulières ;
- les noms et les qualifications professionnelles pertinentes des personnes physiques qui seront chargées de l'exécution du marché ;
- le cas échéant et en cas de prestation supplémentaire éventuelle, une description détaillée ;
- la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) ;
- la demande d'acceptation des sous-traitants et d'agrément de leurs conditions de paiement (si connu à l'issue de la consultation) ;
- La demande d'acceptation des sous-traitants et d'agrément de leurs conditions de paiement ainsi que les contrats de sous-traitance (si connu à l'issue de la consultation).

Critères d'attribution

Les critères d'attribution du marché sont pondérés comme suit :

Critère d'attribution	Pondération
Le prix des prestations jugé au travers de la DPGF	50
La valeur technique des prestations jugée au travers :	45

Critère d'attribution	Pondération
<ul style="list-style-type: none"> ■ des moyens dédiés à la réalisation des travaux ■ des mesures spécifiques d'exécution ■ de la qualité des matériels et matériaux ■ de la qualité du traitement acoustique de l'espace/zone qui accueillera la ou les pompes à chaleur ■ de l'efficacité énergétique sur la base de l'ETAS ■ de la durée de garantie du matériel proposé ■ Pouvoir de Réchauffement Global (PRG) du fluide employé 	
<p>La prise en compte par l'entreprise de prescriptions environnementales – à l'initiative de l'entreprise et /ou dans le cadre du chantier (gestion des déchets et/ou valorisation,...) *</p>	5

* le BEGES (bilan de gaz a effet de serre) pour les entreprises de plus de 500 salariés sera transmis à la maîtrise d'ouvrage.

Lors de l'examen des offres, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous-détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'il estimera nécessaires.

Si le candidat pressenti ne fournit pas les certificats, attestations ou déclarations mentionnés aux articles R.2143-6 à R.2143-10 du CCP son offre sera rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat sera prononcée par le maître d'ouvrage qui présentera la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Le maître d'ouvrage pourra, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure. Les candidats en seront informés

Durée de validité des offres

Les offres sont valables 120 jours à compter de la date limite de remise des offres. En tant que besoin, l'acheteur peut solliciter des candidats ou des soumissionnaires la prolongation du délai de validité des offres.

Pour ce faire, il transmet, pour accord, sa demande à l'ensemble des candidats via la plateforme PLACE. La demande précise la durée de prorogation de la validité des offres.

Si le candidat refuse explicitement de maintenir son offre ou en cas d'absence de réponse dans le délai imparti, l'acheteur poursuit la procédure avec les seuls candidats ayant accepté la prolongation du délai de validité de leur offre.

8. NEGOCIATION

Le représentant du maître d'ouvrage se réserve la possibilité de procéder à une négociation avec tout ou partie des candidats ayant remis les offres jugées les plus intéressantes, suite au premier classement établi par application des critères pondérés énoncés. Toutefois, il se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

L'acheteur pourra procéder à une négociation au maximum avec les 3 candidats ayant remis les offres jugées les plus intéressantes, suite au premier classement établi par application des critères pondérés énoncés.

La négociation est engagée librement avec les candidats sélectionnés par le MOA. La négociation est conduite dans le respect du principe de l'égalité de traitement de tous les candidats. Elle portera sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix. L'offre finale sera jugée selon les mêmes critères du présent règlement. Le classement final sera établi sur cette base.

Elle pourra prendre la forme d'échanges écrits et/ou d'entretiens avec le ou les candidats retenu(s) par le représentant du maître d'ouvrage. En cas d'échange écrit, les candidats devront impérativement répondre dans les conditions de forme et de délai indiqués lors des échanges. En cas de rencontre avec les candidats, une convocation sera transmise aux candidats en amont de l'entretien de négociation.

A l'issue des négociations, les candidats remettront alors leur offre finale dans le délai maximal indiqué lors des échanges. Cette date de remise des offres finales sera identique pour tous les candidats admis à la négociation.

9. LANGUE

Les documents et informations doivent être rédigés en langue française ou, à défaut, être accompagnées d'une traduction en français. En cas de candidature sous forme de DUME, ce dernier doit être rédigé en français.

10. CONTENTIEUX

En cas de contentieux né de l'attribution ou de l'exécution du présent marché, le juge du tribunal administratif de Toulouse, territorialement compétent, est seul saisi du litige juridictionnel.

Adresse	Contact
Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31068 Toulouse	Tel : 05 62 75 57 57 Site : http://toulouse.tribunal-administratif.fr/